

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 03 juillet 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents:

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Martine GIL, Marie LORENTE,

Messieurs Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants: Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer. Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

149-2023 Transfert du capital restant dû sur emprunts et des immobilisations correspondantes des budgets DSP Eau et Assainissement vers les budgets Régie Eau et Régie assainissement des communes ayant intégrées les Régies Eau et Assainissement

M. le Président informe l'assemblée que suite à la volonté des communes de Saint Geniès de Fontedit, Causses et Veyran de sortir de la DSP et d'intégrer la Régie de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} juillet 2022 et celle de Pailhès au 1^{er} janvier 2022, il convient de transférer

en contrepartie le capital restant dû sur les emprunts et les immobilisations correspondantes et ce, pour le même montant dans l'attente du transfert en 2024 de la totalité des budgets DSP Eau et DSP Assainissement vers la totalité des budgets régie Eau et Régie Assainissement.

Transfert du capital restant dû et transfert des immobilisation correspondantes du budget DSP Eau potable vers le budget Régie Eau potable

Transfert du capital restant dû	Budget source DSP EAU		Budget cible REGIE EAU	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte 1641	113 670,08			113 670,08

Transfert des immobilisations	Budget source DSP EAU		Budget cible REGIE EAU	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte 217531		20 611,08	20 611,08	
Compte 21761		93 059,00	93 059,00	
Total		113 670,08	113 670,08	

Transfert du capital restant dû et transfert des immobilisation correspondantes du budget DSP Assainissement vers le budget Régie Assainissement

Transfert du capital restant dû	Budget source DSP ASST		Budget cible REGIE ASST	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte 1641	834 443,58			834 443,58

Transfert des immobilisations	Budget source DSP ASST		Budget cible REGIE ASST	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte 2031		16 800,00	16 800,00	
Compte 2032		32 721,60	32 721,60	
Compte 21532		72 803,90	72 803,90	
Compte 21562		194 725,20	194 725,20	
Compte 217311		3 779,05	3 779,05	
Compte 217351		88 861,14	88 861,14	
Compte 217532		309 071,55	309 071,55	
Compte 217562		13 149,22	13 149,22	
Compte 2315		25 281,12	25 281,12	
Compte 2151		77 250.80	77 250.80	
Total		834 443,58	834 443,58	

Accusé de réception en préfecture 034-200071058-20230710-149-2023-DE Date de télétransmission : 12/07/2023 Date de réception préfecture : 12/07/2023

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le transfert du capital restant dû sur emprunts et des immobilisations correspondantes des budgets DSP Eau et Assainissement vers les budgets Régie Eau et Régie assainissement des communes ayant intégrées les Régies Eau et Assainissement

DIT que l'ensemble des crédits nécessaires seront disponibles dans l'ensemble des budgets affectés par ces transferts

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

Ed Signature of the State of th